

Date de convocation : 14 décembre 2023  
Nombre de membres : 14  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 11

## COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-trois, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, Maire.

**Élus présents** : Éric AUPY, Arnaud BREUIL, Aline BRIANÇON, Philippe CAROFF, Christine GOURIELLEC, Martial GUYARD, Murielle GUYARD, Jean-Claude LOZACH, Alexandra PERRIN Quentin VERNIERS.

**Élus absents et représentés** : Monique DELAPLANCHE par Aline BRIANÇON

**Élus absents** : Sylvain GILLES, Corinne LE CORNEC, Cindy BERCHER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

**1. Nomination du secrétaire de séance.**

Madame GOURIELLEC Christine est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte rendu du 11 septembre 2023.**

Le compte-rendu est approuvé.

**3. Délibération : accélération des énergies renouvelables.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet de carte proposé par les services de l'Etat concernant l'introduction dans chaque commune française de zones d'accélération des énergies renouvelables, et notamment l'énergie solaire, l'éolien et la méthanisation.

Au cours des échanges, Monsieur AUPY rappelle que ce projet a pour objectif de répondre aux besoins d'électricité et pas uniquement de développer les énergies renouvelables.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat, la préfecture et notamment en bureau des maires sous l'égide de la communauté de communes. Il a par ailleurs participé à une réunion avec les maires des communes voisines de la nôtre, afin que la position exprimée par chacune prenne en compte la situation géographique. A titre d'exemple, une éolienne qui serait construite sur une commune ne devrait pas avoir pour conséquences de provoquer des nuisances pour les habitants d'une commune voisine. Il est d'ailleurs demandé de nous prononcer sur chaque cartographie, à savoir l'éolien, la méthanisation et le solaire.

Attendu la nécessité de prendre le temps de mener un débat public circonstancié avec les habitants de la Commune, le Conseil municipal :

- considère qu'en l'état actuel de la cartographie présentée par les services de l'État, il n'est pas en mesure de se prononcer favorablement sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables,
- décide d'exclure la totalité du territoire de la Commune des zones d'accélération des énergies éoliennes en raison de la saturation visuelle que provoqueraient ces installations, tant pour les habitants de Senantes que pour les habitants des communes mitoyennes de la zone de vigilance prévue dans le plan présenté (Faverolles, et surtout Mittainville située dans les Yvelines),
- décide d'exclure l'ensemble des hameaux des installations solaires ainsi que les secteurs boisés, en ne retenant que les hangars agricoles construits à cet effet (deux hangars déjà construits),
- décide d'exclure l'ensemble du territoire de la commune des zones d'accélération des méthaniseurs, en raison des incohérences entre les zones proposées et les contraintes environnementales identifiées (zones inondables, routes étroites traversant les hameaux, ...),
- dit que la présente Délibération sera transmise à M. le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Vote pour : 8

Abstention : 3

#### **4. Délibération : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux trois employés de la commune la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mise en place par l'État. Son montant forfaitaire est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 par l'agent.

Après avoir demandé à la secrétaire de mairie de sortir de la séance le temps du vote, le conseil municipal vote l'attribution de la prime au taux maximum pour chaque agent.

Vote pour : 10

Abstention : 1

#### **5. Travaux d'investissement pour préparer le budget 2024 et subventions FDI**

Les travaux programmés pour l'année 2024 concernent :

- la réalisation des travaux devant la mairie : remplacement de conduites d'eaux pluviales dans la commune, rue du Plat d'Etain (au niveau du rond-point). Estimation budgétaire : 18 902 € HT
- la réalisation de travaux d'écoulement des eaux pluviales chemin de Paris : bouche d'engouffrement etc.... Estimation budgétaire : 61 787 € HT.
- les travaux de toiture de la sacristie ; subvention entrant dans le cadre du « petit patrimoine » auprès du Département. Jean-Claude LOZACH signale la détérioration de la vitre de protection du vitrail au-dessus de la sacristie.

Approbation du Conseil municipal pour l'ensemble des travaux évoqués.

#### **6. Informations sur les travaux préparatoires au nouveau PLUi**

Rappel : le PLUi est un document de planification territorial unique et applicable sur l'ensemble du territoire. Cet outil règlementaire définit les orientations en matière d'usage et

d'occupation des sols, d'aménagement et de développement du territoire pour une période de 10 à 15 ans et vient en remplacement des documents en vigueur (PLUi, PLU, carte communale...).

Les 39 communes de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'IdF se sont engagées dans une démarche d'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La réunion de lancement de ce projet a eu lieu le 4 octobre 2023.

Le PLUi sera composé d'un Rapport de présentation, d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'un règlement. C'est avec ce dernier que les permis de construire et les déclarations de travaux devront être conformes.

L'approbation du projet devrait intervenir en 2026. Tout au long de la procédure, des phases de concertation seront menées avec la population, les entreprises, les partenaires institutionnels. Un registre d'observation est disponible à la mairie et à la communauté de communes pour y recueillir les remarques, suggestions et questions de la population.

## **7. Informations des syndicats intercommunaux (SIRP et Eaux de Ruffins)**

**Concernant le SIRP**, les effectifs de l'école sont en baisse, néanmoins aucune augmentation du budget consacré par la commune au SIRP est à prévoir. Chiffres actuels : 57 enfants en maternelle, 155 enfants en élémentaire.

Le budget par enfant délivré par le SIRP pour les fournitures scolaires est de 68,50 €.

Pour mémoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix du repas vendu par la cuisine centrale et acheté par le SIRP est passé de 3,60 € à 3,90 €. Le SIRP avait décidé à cette époque de ne pas répercuter cette hausse aux familles jusqu'au 31 décembre 2023. A compter du 1<sup>er</sup> janvier, le prix du repas pour les familles sera augmenté de 20 centimes.

Un portail commandé à distance a été posé à l'école élémentaire à la rentrée 2023.

D'autres investissements sont prévus en 2024 (quelques exemples):

- pose d'une alarme PPMS (plan particulier de mise en sécurité) qui doit être différente de l'alarme incendie ;
- pose de film sans tain réfléchissant au niveau du restaurant scolaire pour améliorer la sécurité et limiter en même temps l'entrée de la chaleur extérieure ;
- création d'un portillon au niveau du grand portail coulissant élémentaire ;
- installation d'un portillon commandé à distance comme en élémentaire du côté maternelle.

Concernant les **Eaux de Ruffin** : la commune aura à financer 20 % de 4 520 € de l'étude des réseaux des eaux pluviales et de l'assainissement collectif, afin d'obtenir des subventions du Bassin Seine Normandie.

## **8. Calendrier des réunions et commissions 2024**

Monsieur le Maire propose d'arrêter un calendrier des dates qui sera à valider lors du prochain Conseil municipal.

## 9. Questions diverses

Les travaux d'isolation de la mairie ont été réalisés par l'entreprise SOLIS.

Les festivités de Noël pour les aînés et les enfants ont été un succès.

En cours d'étude, l'achat d'un tracteur type « vigneron » pour l'entretien des chemins pour lequel le Conseil municipal s'était prononcé favorablement.

Abri de bus à Chenicourt : Quentin Verniers signale une dégradation du Plexiglass.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.